

**Concours d'entrée 2026/2027**  
**Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)**  
**Spécialité Arts de la marionnette**

**Conditions d'inscription**

- Avoir au minimum 18 ans
- Être titulaire d'un Brevet d'Études Théâtrales délivré par un conservatoire ou niveau équivalent : Le jury d'admission étudie le dossier du candidat non titulaire du BET et peut accorder, après l'étude du dossier de l'élève et sur base de validation d'acquis antérieurs, une équivalence de niveau.
- Participer au stage d'audition obligatoire organisé **du lundi 7 au mercredi 9 septembre 2026**, au CRR d'Amiens.
- Réussir le concours d'entrée en CPES, pour la spécialité Arts de la marionnette, organisé les **lundi 14 ou mardi 15 septembre 2026**, au CRR d'Amiens (date et horaires seront précisés sur la convocation).

**Contenu des épreuves du concours d'entrée**  
**pour la spécialité Arts de la marionnette**

**Date des épreuves :** lundi 14 ou mardi 15 septembre 2026

- Une scène marionnettique (durée 3 minutes)
- Un monologue texte contemporain (durée 3 minutes)
- Interprétation libre (durée 3 minutes)
- Entretien avec le jury (durée 15 minutes)

**IMPORTANT**

- Les scènes présentées doivent durer 3 minutes maximum. Les scènes travaillées en 2025 /2026 dans le cadre de concours relevant de l'enseignement supérieur ne pourront pas être présentées lors de l'examen.

- Eventuellement, un travail complémentaire pourra être demandé au candidat à l'issue de la présentation des scènes au jury : improvisation, nouvelle orientation de travail sur la base de la scène déjà présentée, lecture à vue, etc...

L'ensemble de l'épreuve d'admission en CPES ne pourra excéder 30 mn au total.